

Segmentation des risques de crédit<sup>1</sup>

	Pondérations-risque réglementaires										
Engagements de crédit <sup>2</sup> après atténuation du risque	0%	20/25%	35%	50%	75%	100%	125%	150%	250%	Déduction	Total
.....											
.....											
.....											
.....											
<b>Total période de référence</b>											
<b>Total période précédente</b>											

<sup>1</sup> Ce tableau ne doit pas être établi par les banques IRB qui n'utilisent pas les pondérations-risque réglementaires.

<sup>2</sup> La banque définit la présentation. Elle peut présenter tous les engagements de crédit ensemble, c'est-à-dire sous une forme agrégée ou procéder à une répartition appropriée (par ex. selon les rubriques du bilan ou les contreparties). Les engagements hors bilan, convertis en leur équivalent-crédit, peuvent être présentés séparément ou communément avec les engagements au bilan.